

SOMMAIRE

Édito P3

Introduction - Les réserve naturelles, au coeur de la protection de la nature P5

Il est vital de protéger la nature P6

10 % du territoire national en protection forte P10

Le programme P14

Les organisateurs et les partenaires P15

ÉDITO

Le 42e Congrès de Réserves naturelles de France (RNF) aborde sous un angle concret et humain les enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés et pour lesquels, au-delà de nos avis individuels, nous devons nous mobiliser.

« 10 % la Nature prend sa part » est un leitmotiv fort dans lequel les réserves naturelles s'inscrivent, voire s'incarnent. L'intitulé de ce Congrès trouve ses origines, certes dans la parole présidentielle, mais plus encore dans notre engagement historique, en 2018 avec un appel pour « 500 réserves naturelles » et dès 2008 avec « une réserve près de chez vous ». Cette vision à long terme est à l'honneur de RNF. La Planification écologique et la Stratégie nationale pour la biodiversité, dans la lignée de la COP de Montréal en 2022, nous ont, en quelque sorte, embrayé le pas.

Nous devons être ambitieux car nous avons le sens de l'Histoire en matière de protection de la nature, nous avons toutes les compétences réunies au sein du réseau pour œuvrer à cet intérêt général en faveur des milieux naturels et des liens fonctionnels vitaux au'ils abritent.

Cette dynamique s'appuie sur notre capacité à évoluer, sensibiliser, écouter et rassembler en faveur de projets collectifs sur la base des savoirs des femmes et des hommes, qui constituent le réseau, et de nos partenaires. À l'heure où cette ambition s'affiche partout en France, RNF est fière de la porter sous le sceau de deux objectifs phares : 10 % du territoire en protection forte et 500 réserves naturelles pour 2030.



Luc TERRAZ

Président de Réserves naturelles de France



Paul CARRERE

Président du Syndicat mixte de gestion des milieux naturels des Landes

Les 3 Réserves du Syndicat Mixte de gestion des Milieux Naturels, au côté de la Réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet et de la Réserve naturelle Régionale géologique de Tercis-les-Bains, contribuent à la Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine et bénéficient d'un soutien très fort de la part de la collectivité départementale qui porte une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles regroupés dans un réseau baptisé « Schéma Nature 40 ».

L'objectif des 10 % d'espaces sous protection renforcée de la Stratégie Nationale est loin d'être atteint. Aussi, il est nécessaire de renforcer le fonctionnement en réseau des sites, réserves ou espaces naturels sensibles, pour développer des synergies et des complémentarités, favorisant ainsi une montée en compétence et un partage de connaissance bénéfique à la collectivité.

Le Congrès national de Réserves naturelles de France organisé pour la 1ère fois dans le département des Landes est aussi l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs et partenaires du Syndicat mixte. Avec le soutien de la DREAL Nouvelle Aquitaine, du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental des Landes, des 4 Communautés de Communes et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, nous sommes très heureux de vous proposer ce magnifique rendez-vous de la protection et de la Biodiversité!

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent Congrès 2024.





Vue aérienne de l'embouchure - RNN Courant Huchet

INTRODUCTION

Les réserves naturelles, au coeur de la protection de la nature



Réserve naturelle de l'Étana-noir

Dans un contexte mondial marqué par des défis environnementaux croissants, la protection de la nature devient une priorité. La stratégie adoptée par la France consiste à augmenter la superficie d'aires protégées sur son territoire.

Placer 10 % du territoire national en protection forte d'ici 2030! C'est l'objectif phare porté par la France à travers sa nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité. Le réseau des réserves naturelles, en expansion, contribue à cette ambition politique. Mais alors que se dessine une nouvelle approche de la protection forte de la nature en France, comment réaffirmer la place de l'outil "réserve naturelle" et son lien au territoire, en complémentarité des autres outils de protection de la nature, dans un contexte évolutif et de changements globaux ?

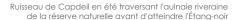
Pour répondre à ces questions, l'association fédératrice Réserves naturelles de France (RNF), aux côtés du Syndicat mixte de gestion des milieux naturels des Landes et grâce au soutien de nombreux partenaires, dédie son 42ème congrès annuel à cette thématique. Il a lieu du 3 au 6 avril 2024 à Seignosse (40). Pendant 3,5 jours, les gestionnaires de réserves naturelles (ces hommes et femmes qui œuvrent à la préservation de ces espaces de nature) vont se réunir pour se questionner, mutualiser des informations et échanger des pratiques lors de tables rondes, de mini-forums thématiques, de temps collaboratifs... De nombreux experts et intervenants apporteront aussi leurs regards.

IL EST VITAL DE PROTÉGER LA NATURE

Une nature en péril

Les voyants sont de plus en plus dans le rouge. Malgré sa beauté, sa diversité et sa résilience, **la nature est en souffrance**! Les chiffres l'attestent : 75 % des milieux terrestres et 40 % des milieux marins sont fortement altérés, 50 % des récifs coralliens ont disparu au cours des 30 dernières années, 50 % des tourbières ont disparu au cours du 20ème siècle, 60 % des populations de vertébrés ont décliné au cours de ces 40 dernières années. Aujourd'hui, on parle de la 6ème extinction massive des espèces.

Les causes de la disparition de la biodiversité sont multiples : la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles dont le trafic illégal, le changement climatique, les pollutions des océans, des eaux douces des sols et de l'air, et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.





Pourquoi protéger la nature ?

Chaque espèce, du plus petit insecte au plus imposant mammifère, contribue à maintenir un équilibre délicat dans les écosystèmes. La disparition d'une seule espèce peut déclencher des répercussions en cascade, perturbant tout l'équilibre naturel. Protéger la nature revient donc à sauvegarder cette biodiversité, essentielle à la survie de nombreuses espèces, y compris la nôtre.

La nature offre des **services essentiels** à notre quotidien : l'eau potable, la pollinisation dont une grande partie de notre alimentation en dépend, la régulation des maladies (70 % des médicaments et des anticancéreux proviennent directement des réservoirs naturels), la production d'oxygène...

La nature agit aussi comme un régulateur climatique naturel. Les forêts, par exemple, absorbent le dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. En préservant les écosystèmes forestiers, nous contribuons à atténuer les effets du réchauffement climatique et à maintenir un climat stable.

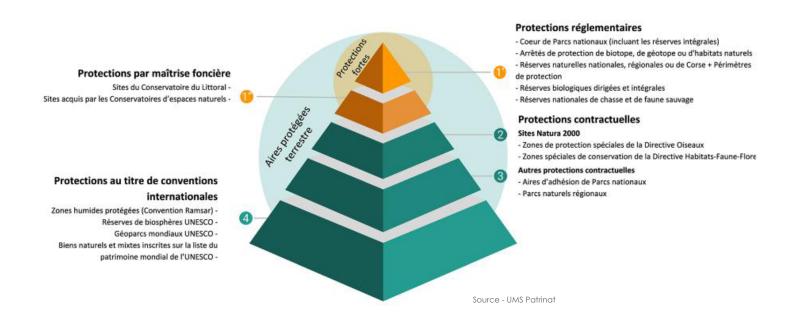
Des études ont démontré les bienfaits physiques et mentaux de l'interaction avec la nature, allant de la réduction du stress à l'amélioration de la concentration. La préservation de ces espaces naturels permet de préserver notre bien-être psychologique et d'assurer une qualité de vie équilibrée pour les générations futures.

Protéger la nature ne se résume pas seulement à une responsabilité morale, mais à une nécessité vitale pour assurer la sécurité alimentaire, la santé publique, la régulation climatique et le bien-être de la société dans son ensemble.

Les outils de protection de la nature

La France a développé de **nombreux outils de protection de la nature** dont les objectifs diffèrent. Ils sont classés en 4 grandes catégories : les protections réglementaires, la maîtrise foncière, les protections contractuelles, et les textes internationaux et européens. Le choix de l'outil à mobiliser dépend du contexte local (enjeux à préserver, situation socio-économique, pressions anthropiques, volonté locale...). Ces différents outils de protection peuvent être combinés, comme par exemple lorsque des réserves naturelles sont classées sur le territoire d'un parc naturel régional.

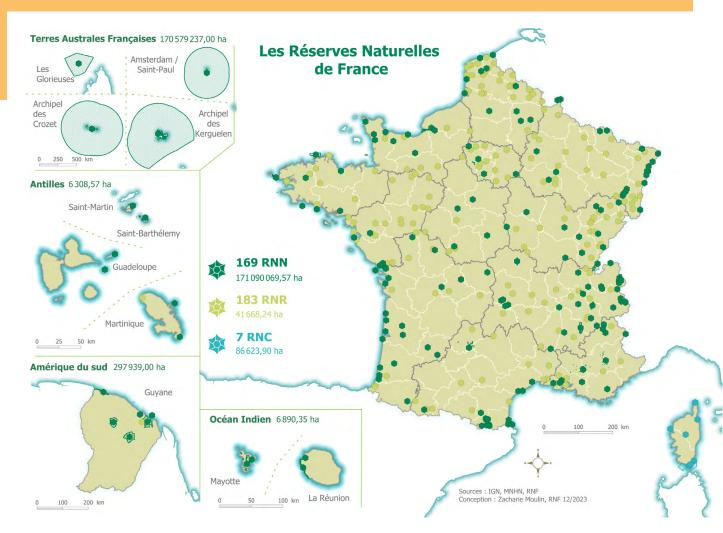
Les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux sont automatiquement considérés comme des zones de protection forte. Mais pas uniquement. Depuis avril 2022, un **décret définit la notion de "protection forte"** et indique que d'autres zones peuvent avoir cette reconnaissance, au cas par cas et au regard de divers critères.





Les réserves naturelles, actrices essentielles de la protection forte

Les réserves naturelles de France, au nombre de 359, préservent des écosystèmes fragiles, des habitats rares et des espèces menacées. En offrant un refuge protégé, elles permettent à la faune et à la flore de prospérer sans les pressions liées aux activités humaines. Elles offrent aussi des opportunités uniques pour mener des études scientifiques approfondies. Les chercheurs peuvent observer les interactions entre les espèces, étudier les adaptations au changement climatique et surveiller l'évolution des écosystèmes, fournissant ainsi des données cruciales pour la compréhension et la conservation de la biodiversité. Les réserves naturelles participent en outre à l'éveil des consciences en sensibilisant et en permettant aux publics de découvrir la nature dans un cadre préservé. Elles servent également de modèles pour une gestion durable des espaces naturels. Pour minimiser les impacts humains tout en préservant les caractéristiques naturelles, cette gestion peut inclure des actions telles que le contrôle des espèces envahissantes, la restauration d'habitats dégradés et la surveillance constante de l'état de la biodiversité. Enfin, les réserves naturelles servent d'exemples de bonnes pratiques en matière de politiques de conservation de la nature. Leur succès démontre l'efficacité des mesures de protection et inspire d'autres initiatives de préservation à plus grande échelle.





10 % DU TERRITOIRE NATIONAL EN PROTECTION FORTE

Une ambition politique qui se traduit dans les territoires

La stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030) présente des ambitions et un programme d'actions à l'horizon 2030 pour l'ensemble des aires protégées et du patrimoine naturel terrestre et marin, dans l'hexagone ou les territoires d'outremer. D'ici 2030, cette stratégie vise notamment à couvrir au moins 30 % du territoire national terrestre et marin par des aires protégées et 10 % sous protection forte. Cette stratégie met l'accent sur le renforcement et l'extension du réseau d'aires protégées mais également sur les enjeux qualitatifs de gestion. Elle est mise en œuvre par l'intermédiaire de plans d'actions triennaux, eux-mêmes déclinés et complétés par les territoires (régions, façades maritimes, bassins ultramarins, collectivités d'outremer, ...). À ce jour, 15 plans d'actions territoriaux (PAT 2022 - 2024) ont été publiés. En Région Nouvelle-Aquitaine, les acteurs ont fait remonter 16 projets de RNR et 8 projets d'extension et de création de RNN.

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030) visant à décliner l'accord international adopté à Montréal lors la COP15 au niveau national et poursuivre l'engagement de la France en faveur de la biodiversité en lien avec l'Union européenne, réaffirme l'urgence d'agir et d'accélérer la préservation et la restauration du vivant en protégeant efficacement 30 % du territoire national, terrestre et marin dont 10 % en protection forte. Elle vise notamment à réduire les pressions, restaurer la biodiversité dégradée et mobiliser tous les acteurs. La déclinaison territoriale de la SNB s'opère aussi à travers les stratégies régionales biodiversité (SRB). La SRB Nouvelle

Aquitaine (2023 - 2032) porte par exemple un objectif visant à tendre vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage d'ici 2030.

La territorialisation de la planification écologique lancée en octobre 2022 par le gouvernement vise à réduire 55 % de nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et protéger la biodiversité. Co-animées par le préfet de Région et le président du Conseil régional, les conférences des parties (COP) doivent être finalisées au plus tard à l'été 2024 autour d'une feuille de route intégrant l'objectif de 10 % du territoire sous protection forte.



Les aires protégées, par la protection de la vie sauvage et la préservation des écosystèmes et des paysages qu'elles assurent, sont des outils primordiaux pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité, comme le souligne le dernier rapport (2019) de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), qui recommande de les renforcer.



RNN Courant Huchet

En Nouvelle-Aquitaine, les zones de protections fortes (réserves naturelles et biologiques, cœur du Parc National des Pyrénées, arrêtés préfectoraux de protection) couvrent 0.5 % du territoire régional, soit environ 42 000 ha. Déclinaison de la Stratégie Nationale Aires Protégées, le Plan d'Actions Territorial (PAT) Nouvelle-Aquitaine 2022-2024 fixe un objectif prioritaire de 1 % en protection forte en 2025. Il rassemble 70 projets d'aires protégées soutenus par les territoires, et comporte 16 mesures transversales visant à améliorer la fonctionnalité et la gestion du réseau des aires protégées. Il s'intègre dans la Stratégie Régionale Biodiversité et alimentera l'exercice de planification écologique en cours sur les territoires. Le Fonds vert a fortement contribué à la réalisation de projets au sein et en faveur des aires protégées néo-aquitaines en 2023 (6,8 millions €).

Les réserves naturelles occupent une place centrale dans la dynamique initiée sur le territoire régional. La région compte 22 réserves naturelles nationales (RNN), sur 21 500 ha, dont la dernière classée est celle d'Arjuzanx dans les Landes (2 200 ha). Le PAT prévoit des projets d'extension de réserves comme sur la RNN du Marais d'Orx dans les Landes, mais également des projets de création de RNN comme celle de la Baie de Bonne Anse en Charente-Maritime. Le réseau des réserves naturelles porte de nombreux projets innovants et exemplaires sur l'ancrage territorial, l'adaptation au changement climatique, la sensibilisation des publics ... qui donnent du sens à la protection de la nature sur nos territoires. Je tiens, au nom du préfet de région Etienne Guyot, à remercier particulièrement les gestionnaires de réserve naturelles nationales, pour leur engagement dans les missions qui leur sont confiées par l'État, notamment pour l'animation des plans de gestion afin qu'ils soient de véritables projets de territoires, en lien avec l'ensemble des acteurs et les citoyens. C'est un honneur d'accueillir sur le territoire néo-aquitain et dans les Landes le 42ème congrès des réserves naturelles de France. Les réserves naturelles landaises sont des cœurs de biodiversité et de géodiversité à découvrir absolument, porteuses d'initiatives à déployer sur l'ensemble du réseau, à l'image de l'accueil des publics sourds et malentendants qui est organisé sur la RNN de l'Etang noir.



Vincent JECHOUX
Directeur de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

nage 1

Déploiement de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2023-2032 est le cadre d'action commun à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Cette stratégie, pilotée par la Région, l'État et animée par l'Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, a été co-construite avec les acteurs du territoire régional.

Cette stratégie repose sur 20 objectifs et 49 actions traitant de la connaissance et de la préservation de la biodiversité, de l'accompagnement des territoires pour déployer les solutions fondées sur la nature, du développement économique intégrant les enjeux de préservation, de la mobilisation de la société pour agir, de la cohérence et de l'efficacité des politiques publiques.

Adoptée par les élus régionaux le 17 octobre 2022, la SRB concourt à l'atteinte de l'ambition 1 de Néo Terra 2, la feuille de route pour des transitions environnementales et sociales de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la planification écologique déployée depuis l'automne 2023.

La contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'atteinte de l'objectif national de 10% de protection forte fixé par la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées se traduit dans sa politique régionale au travers de l'action 7 de la SRB et de 2 axes principaux :

- Les Réserves naturelles régionales : en tant qu'autorité de classement et de gestion des RNR, la Région s'engage à travers la SRB à assurer la gestion des 10 RNR existantes et à conforter le réseau des RNR en atteignant le nombre de 20 RNR classées en 2030. En 2024, ce sont 3 nouvelles RNR ou extensions qui devraient voir le jour.
- L'action du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : via ses missions d'acquisition et de gestion d'espaces naturels, la Région vise un objectif de doublement des surfaces en maîtrise foncière du CEN entre 2019 et 2030.

La Région Nouvelle-Aquitaine continuera de soutenir la cartographie des HotSpots de biodiversité réalisée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) afin d'identifier les zones d'intérêt majeur pour la biodiversité à l'échelle régionale et appuyer la décision publique pour la création de nouvelles aires protégées.

Ces ambitions sont traduites au sein de l'Action n°7 de la SRB - Conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées : renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux.

Au-delà des protections fortes, la Région Nouvelle-Aquitaine agit sur l'ensemble de son territoire en faveur de la biodiversité via le réseau des 273 sites Natura 2000 terrestres dont elle est autorité de gestion et dont elle pilote l'animation depuis 2023. De la même façon, elle assure la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de ses 5 Parcs Naturels Régionaux existants, et de 3 projets de PNR.

Guillaume RIOU, vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine, en charge de la Transition écologique et énergétique et de Néo Terra, en visite du projet de RNR de la Vallée du Pressoir, accompagné des élus locaux Bernard PAINEAU (Président de la Communauté de communes Thouarsais), et Emmanuel CHARRÉ (élu régional de territoire et VP de cette CdC).



CHIFFRES CLÉS

Nombre de RNR en Nouvelle-

Aquitaine: 10

Surface en RNR: 615 ha

Budaet RNR 2024 · 1.15 M€.

Rudget Rigdiversité 2024 · 20 M€

Retrouvez toutes les informations sur la Stratégie Régionale pour la Biodiversité sur le site internet dédié :

srb.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr



Le rôle essentiel des réserves naturelles

Une réserve naturelle est un outil juridique permettant une protection efficace et à long terme des milieux naturels remarquables et des espèces associées. Un périmètre et une réalementation sont définis pour limiter les pressions et encadrer les usages. Un gestionnaire ou des co-ges-(associations, tionnaires communes, conseils départementaux, établissements publics, ...) sont désignés par les autorités de classement (Etat – Régions). Un plan de gestion est adopté pour définir une trajectoire à 5 ou 10 ans. Une surveillance est assurée par des agents commissionnés et assermentés au titre de la protection de l'environnement. Le système de gouvernance se veut inclusif, un comité consultatif de aestion rassemble les principales parties prenantes (collectivités, usagers, socio-professionnels, associations de protection de la nature, scientifiques, ...). Ce comité peut être assorti d'un conseil scientifique.

L'effet réserve est aujourd'hui scientifiquement prouvé, par exemple, sur 56 espèces communes d'oiseaux, l'analyse des données du STOC* montre une évolution de +12,5 % des populations dans les réserves naturelles, contre une diminution de 6,6 % sur le territoire métropolitain.

* Coordonné par la LPO et le MNHN, le STOC est un protocole scientifique national permettant d'évaluer l'état des populations d'oiseaux communs nicheurs par la production de tendances spécifiques et d'indicateurs de spécialisation.

Rémiz penduline - Réserve naturelle du marais d'Orx



Quelles perspectives pour les réserves naturelles demain?

RNF dans son projet associatif vise un objectif de 500 réserves naturelles d'ici 2030 et souhaite que l'outil réserve contribue à atteindre l'objectif de 10 % du territoire sous protection forte. Dans un contexte de redéfinition de la protection forte en France, elle défend une haute ambition en termes de conservation en privilégiant l'entrée scientifique, la diminution des pressions, des moyens dédiés permettant une efficacité de gestion sur le terrain, un suivi – évaluation et un contrôle opérationnel.

Face aux changements globaux de nouvelles approches se déploient dans les réserves pour mieux accompagner la protection forte dans les territoires : l'ancrage territorial pour une meilleure acceptabilité sociale, la mise en valeur des bénéfices qu'apportent les réserves aux territoires, la fonctionnalité écologique permettant de travailler avec les espaces limitrophes (définition de périmètres de protection, travail sur les connectivités écologiques, ...), ou les droits de la nature en changeant de paradigme et reconnaissant que la nature a le droit d'exister plutôt que d'être traitée comme un bien soumis à la loi.

Plus que jamais, les réserves vont devoir renforcer leurs liens aux territoires, expérimenter et innover en jouant un rôle de sentinelles pour accompagner les changements et la nécessaire transition écologique.



LE PROGRAMME

Mercredi 3 avril

9h00 - 12h30 - Groupe Outre-mer - Salle Chistera

12h30 - 14h00 - Déjeuner sur place - Restaurant

Temps internes

14h00-17h30 Salle Aramis Entrer dans la culture RN

14h00-16h00 Salle Pala Pôle littoral 14h00-18h00 Salle Goufi Rencontre des agents commissionnés

14h00-16h00 Salle Galipot Atelier pollinisateurs **14h00-15h30** Salle Jaï Alaï Groupe des Régions

16h30-18h30 Salle Galipot Atelier rhopalocères 14h00-15h30 Salle Trinquet Groupe des COR-REP

14h00-16h00 Salle Chistera Atelier reptiles 16h15-18h15 Salle Soulé Groupe des OG

16h30-18h30
Salle Chistera
Groupe de travail
sciences participatives

17h00-18h30 Salle Ramutcho COPIL de la commission géologique

18h45-19h15
Salle Plénière
Sensibilisation
risque Océan

16h30-18h30 Salle Pala Pôle forêt

21h00 - 00h00 - Dîner et moment convivial - Restaurant et bar

Jeudi 4 avril

8h30 - 10h45 - Ouverture du 42ème Congrès des réserves naturelles autour d'un café d'accueil - Salle Plénière

11h15 - 13h00 - Partage d'expériences - Mini-forums - Salles et hall

14h30 - 15h00 - Présentation générale des différentes commissions - Salle Plénière

15h15 - 17h15 - Temps des commissions

Salle Galipot
Commission Patrimoine
biologique

Salles Trinquet et Jaï Alaï Commission Patrimoine géologique Salle Goufi
Commission Professionalisation
et police de l'environnement

Salle Chistera
Commission Éducation et sensibilisation à la nature

Salles Pala et Soulé

Commission Territoires et développement durable

17h30 - 18h30 - Stand des outils d'animation de RNF - Hall

19h00 - 19h30 - Appel de la forêt, avec Joseph GARRIGUES - Hall ou extérieur

19h30 - 02h00 - Soirée des terroirs des réserves naturelles - Restaurant et bar

Vendredi 5 avril

8h30 - 9h15 - Accueil Assemblée générale de RNF (signature et remise des tickets de votes) - Salle Plénière

9h15 - 12h30 - Assemblée générale de RNF - Salle Plénière

12h30 - 14h00 - Déjeuner sur place - Salle de restauration

14h30 - 16h30 - Temps collaboratif - Répartition dans les salles

16h55 - 18h45 - Plénière de clôture - Salle Plénière

19h00 - 19h30 - Parole des élus autour d'un cocktail

Temps presse prévu à 14h00

19h30 - 02h00 - Soirée culturelle et buffet dînatoire - Hall

Samedi 6 avril

Matinée - Visites de terrain sur 15 sites naturels

12h30 - 13h30 - Pique-nique

LES ORGANISATEURS ET LES PARTENAIRES

Un congrès organisé par :



Inscrite depuis 2016 au code de l'environnement, l'association Réserves naturelles de France (RNF) constitue le cœur du réseau des 359 réserves naturelles de France et œuvre pour la protection du patrimoine naturel. Elle fédère une multiplicité d'acteurs : près de 700 membres dont 215 organismes gestionnaires de réserves naturelles, des bénévoles, des experts, des organismes de la protection de la nature, des collectivités, des établissements publics et des autorités de classement. Elle anime ce réseau en proposant un appui technique, de l'expertise, de la multiplication d'outils, des temps de rencontres...



Au 1er janvier 2004, le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels (SMGMN) est créé à l'initiative du département des Landes pour mettre en valeur les richesses naturelles, patrimoniales et historiques des grands espaces naturels landais, réputés pour leur intérêt écologique et écotouristique.

Aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et des collectivités locales, il a pour ambition de protéger, gérer les espaces naturels et sensibiliser le grand public à la protection de l'Environnement, avec une mise en valeur touristique de 3 réserves naturelles nationales ouvertes au public et protégées, soit environ 3000 ha : l'étang Noir (1974), le Marais d'Orx (1995) et le site d'Arjuzanx (2022).

En partenariat et avec le soutien de :











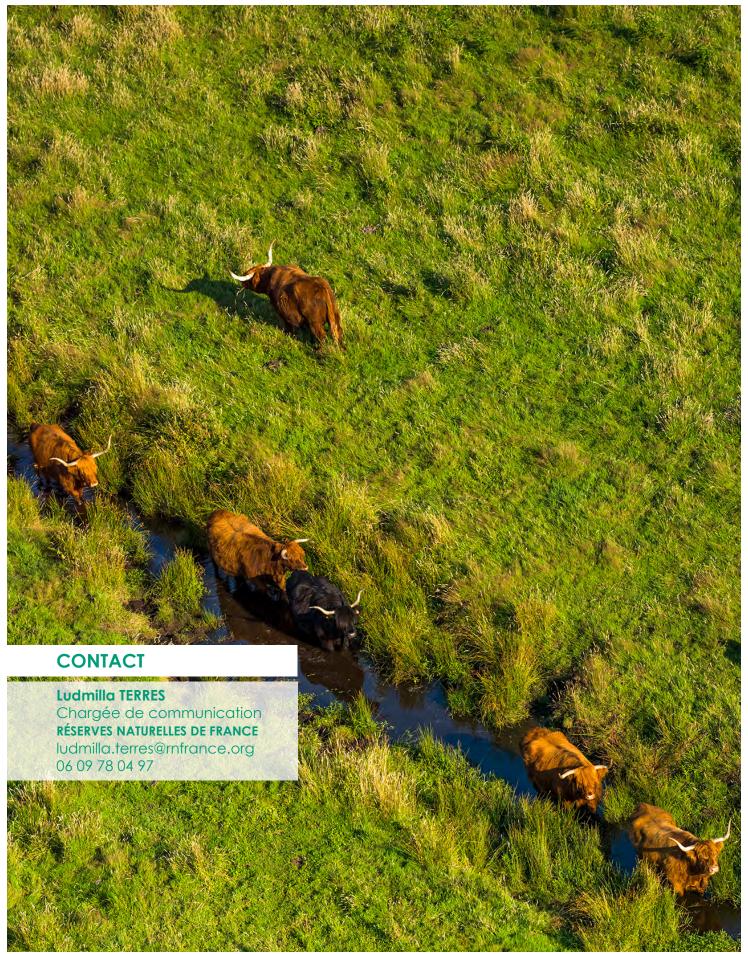
















Réalisation RNF - mars 2024

Crédits photos RN D'ARJUZANX, RN ETANG NOIR, RNN MARAIS D'ORX, RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE LUC TERRAZ, CEDRIC PASQUINI, ROMAIN DATCHARRY, J.E. DESCOMBES, FREDERIC LARREY